

DELIBERATION N° 90/02-03 - CARTE SCOLAIRE 1990

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, donne connaissance à l'Assemblée de la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 19 Janvier 1990, précisant que les mesures envisagées pour 1990 préconisaient la fermeture d'une classe à l'école primaire Pierre Loti, qui en comporte 12 depuis la rentrée de Septembre 1989.

Selon les chiffres communiqués en date du 28 Novembre 1989 par l'Inspection Académique sur la planification 1990, il apparaît une augmentation des effectifs de 2 élèves en classes primaires et 2 élèves en classes de maternelles par rapport à 1989. Aussi, la réponse adressée par la Ville de LUDRES le 8 Décembre 1989 mentionne qu'il n'est pas envisagé de modification pour la rentrée de Septembre 1990.

De plus, les prévisions qui découlent de l'examen des permis de construire en cours font apparaître un apport en effectifs de 19 enfants en primaire et 38 en maternelle.

	EFFECTIFS SEPTEMBRE 89	PREVISIONS 1990 sans constructions nouvelles	PREVISIONS 1990 avec constructions nouvelles
	Total	Total	Total
Maternelles	341	343	381
Primaires	557	559	578

Compte tenu de la spécificité des classes de CP et CE1, au nombre de 9 pour les deux groupes scolaire Prévert et Loti,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de donner un avis défavorable à la fermeture d'une classe à l'école primaire Pierre Loti.